



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 2294

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fonctionnement des lycées publics français à l'étranger. Il souhaite notamment connaître pour chaque lycée français de l'étranger depuis 1995, d'une part, les montants des frais de scolarité annuels demandés par élève aux familles françaises expatriées (droit d'inscription, frais d'écolage, cours payants) et, d'autre part, le montant total que ces participations financières représentent depuis 1995 pour chacun des lycées français à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2294

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2954